

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## GUERRE OU MÉDIATION

La gravité de la situation, depuis longtemps déjà si tendue entre l'Espagne et les Etats-Unis, n'a fait que s'accroître encore pendant ces derniers jours. Elle touche à ce point où la guerre est imminente, pouvant au premier jour résulter du moindre incident qui naîtra de la surexcitation des partis en présence.

A l'ultimatum que le président Mac-Kinley est disposé, dit-on, à adresser à l'Espagne, un journal de Madrid, le *Libéral* répond :

Il ne nous connaît pas, celui qui nous pèserait un ultimatum, mais il nous connaîtra lorsqu'il nous trouvera, si véritablement il nous cherche. L'Espagne ira à la lutte en accomplissant son devoir, mais non pour une gloire éphémère ni par un désir de conquête. Nous pourrions être vaincus, mais jamais déshonorés.

Ce sont là des déclarations empreintes d'une fierté toute castillane et l'Espagne a prouvé qu'elle était nation à les tenir.

Mais comment, d'autre part, se dissimuler l'écrasante supériorité des Etats-Unis qui, en hommes et surtout en argent, disposent d'immenses ressources dont l'Espagne, ruinée et épuisée par la lutte si longue et si coûteuse qu'elle vient de soutenir à Cuba, est, à cette heure, entièrement dénuée ?

Faut-il oublier aussi que, dans l'île même qu'il s'agit d'annexer ou de placer sous le protectorat de l'Union américaine, — ce qui, à peu de chose près, revient au même, — les Etats-Unis peuvent compter sur une grande partie, sinon sur la majorité de ces insurgés, jusqu'à cette heure indomptables et dont les persévérants efforts n'ont cessé de tenir en échec une armée régulière de 150 à 200,000 hommes commandés par des chefs qui passaient en Espagne pour les plus braves, les meilleurs, les plus expérimentés ?

En résumé, si la raison du plus fort en ce bas monde, est toujours ou presque toujours la meilleure, l'Espagne est bien près d'avoir tort.

Les réformes et l'autonomie qu'elle a, naguère, tout au moins nominale, accordées à Cuba, seront venues trop tard.

Le ministre Sagasta, injustement sans nul doute, aura expié les fautes sans nombre commises par ses devanciers dans cette fameuse « perle des Antilles » qui était pour l'Espagne le seul vestige de cet immense et merveilleux empire dont l'avait dotée Christophe Colomb, Pizarro, Fernand Cortez.

L'Europe qui, à cet heure, en Orient et en Extrême Orient, est occupée de bien d'autres affaires, interviendra-t-elle dans un conflit qui ne présente pour elle qu'un indirect intérêt ? C'est peu probable.

Et cependant, à une heure où l'on parle volontiers des progrès du droit public international, cette vieille nation espagnole qui compte dans notre pays tant de sympathies, ne serait-elle pas digne d'une médiation qui, exercée en sa faveur, sur le terrain pacifique de la diplomatie par les grandes puissances, amènerait peut-être un résultat qui sauvegarderait sinon l'intégralité de ses intérêts, du moins cet honneur national au-

quel les compatriotes du Cid attachent avec tant de raison, une suprême importance ?

Il y aurait là ce semble, une action utile et bienfaisante à exercer, et la France en s'y associant, sinon en en prenant l'initiative, ne ferait que rester fidèle, en ce qui concerne tant les Etats-Unis que l'Espagne, à ses plus nobles et à ses plus chères traditions.

C. R.

## CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 5 avril 1898

La Chambre repousse par 276 voix contre 210 l'ajournement du projet relatif au placement des ouvriers et employés.

M. Krantz dépose le rapport de la commission du budget et demande la discussion immédiate qui est acceptée.

Sur le chapitre 3 bis du ministère de la guerre le Sénat avait supprimé 1.000 fr. concernant la médaille commémorative de 1870-71. Le rétablissement de ces 1.000 fr. demandé par M. Marcel Habert est repoussé par 245 voix contre 203.

Sur les secours accordés aux anciens militaires ayant accompli 14 années de service antérieurement à la loi du 21 juillet 1881, le Sénat avait opéré une réduction de 200.000 fr. La Chambre rétablit les 200.000 fr.

Pour le budget de la marine M. Pelletan proteste contre la suppression par le Sénat d'un crédit de 1000 fr. destiné à la publication de brochures faisant connaître les tentatives d'abus que l'inspection a pu arrêter sur place.

Il demande le rétablissement de cette somme de 1000 fr. La Chambre se prononce contre ce rétablissement.

Pour le budget de l'instruction publique M. Pelletan proteste énergiquement contre la diminution de 25.000 fr. opérée sur la subvention pour les bourses d'enseignement primaire supérieur et en demande le rétablissement. Adopté par 256 voix contre 248.

En ce qui concerne le ministère du commerce, le Sénat propose une économie de 21.250 fr. concernant l'élévation du nombre des recettes postales.

M. Pelletan demande la réinscription de ces 21.250 fr. Adopté.

Séance du 6 avril (matin)

On continue la discussion sur le budget de 1898. Après avoir repoussé plusieurs amendements présentés soit par M. Ricard, soit par M. Viviani, la Chambre par 438 voix contre 39 adopte l'ensemble du budget.

Séance du 6 avril (soir)

Le projet de loi relatif au transport des colis postaux est adopté.

Est également adopté un amendement au chapitre 23 de MM. Basly, Jourde etc., tendant à unifier les pensions proportionnelles des sous-officiers, caporaux et soldats rengagés et commissionnés.

M. Déjeante dépose une proposition d'amnistie pour les condamnés politiques pour faits de grèves et faits connexes. L'orateur réclame l'urgence qui est repoussée par 335 voix contre 145.

Séance de nuit

M. Cochery dépose le budget de nouveau retour du Sénat.

La Chambre maintient contre le Sénat un crédit de 50,000 fr. pour les maîtresses de couture dans les écoles.

Un crédit pour un secours de 50 centimes par jour, qui serait alloué par l'Etat aux familles nécessiteuses des réservistes et territoriaux pendant la présence de ceux-ci sous les drapeaux, crédit supprimé par le Sénat et que la commission propose également de supprimer, est maintenu par 317 voix contre 178.

Enfin, la Chambre repousse par 289 voix contre 222 l'abaissement décidé par le Sénat de 7 à 5 millions des crédits pour constructions scolaires.

Enfin, les dispositions relatives au taux de l'intérêt et à la suppression de l'usure en Algérie, dispositions que le Sénat a supprimées, sont rétablies par 319 voix contre 200.

L'ensemble du budget est voté, pour la 3<sup>e</sup> fois, par 438 voix contre 52.

## Sénat

Séance du 5 avril

Le Sénat adopte, après urgence déclarée, le projet de loi tendant à modifier le tableau des circonscriptions électorales.

Le Sénat passe à l'examen du projet de loi autorisant l'administration des chemins de fer à se charger de la reconstruction et de l'exploitation d'un réseau de tramways dans le département de la Vendée. Le projet est adopté.

Le Sénat adopte ensuite un projet portant approbation de la convention entre la France et les Etats-Unis du Brésil, en vue de fixer définitivement par voie d'arbitrage les frontières de la Guyane française et du Brésil.

On adopte enfin un projet de loi tendant à augmenter le nombre de croix et de médailles à accorder aux personnes de la réserve de l'armée active et de la territoriale, ainsi qu'aux corps militaires des douanes et des chasseurs à pied.

Séance du 6 avril

Le Sénat adopte un projet autorisant la ville de Cahors à emprunter 46.955 fr. et à s'imposer extraordinairement; un projet autorisant la même ville à emprunter 21.752 et à s'imposer extraordinairement.

M. Morel, rapporteur général de la commission des finances, dépose et lit un rapport sur la fixation du budget de 1898.

M. le ministre des finances demande au Sénat de voter à titre transactionnel 100.000 francs. M. Baduel insiste en faveur de l'adoption de ce chiffre.

L'amendement de M. Baduel est adopté.

M. le ministre des finances propose une transaction consistant à lever de quarante-huit à cinquante ans la limite d'âge de la pension de retraite des douaniers et des forestiers en ce qui concerne les veuves de ces agents. Adopté par 206 voix contre 58.

L'ensemble du projet est adopté par 255 voix contre 10.

Séance de nuit

M. Morel lit son rapport. La commission des finances propose au Sénat de céder à la Chambre sur cinq points seulement et de résister sur trois, et le Sénat, conformément aux conclusions de sa commission, repousse l'amendement Cunéo, repousse également l'indemnité de 50 centimes aux familles des réservistes.

Pour ce qui est des subventions pour les constructions scolaires, MM. Cochery et Monestier proposent, comme transaction, de voter six millions au lieu des sept accordés par la Chambre.

Le chiffre de 6 millions est adopté. L'ensemble est voté par 253 voix contre 10.

## QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

L'Enseignement intégral (1)

(D'après le livre de M. A. Bertrand, professeur à l'Université de Lyon.)

Dans un livre que vient de publier la librairie Alcan sous ce titre : *L'Enseignement intégral* un de nos distingués professeurs, M. A. Bertrand, fait ressortir les défauts de notre enseignement et relève les critiques qui lui paraissent les plus justes notamment celles-ci : éparpillement de temps et de forces dans les études — dispersion des efforts. En ce qui concerne les œuvres post-scolaires il craint que les résultats obtenus ne soient pas suffisants. Il voudrait que de 13 à 20 ans, pendant cette période féconde et décisive de la vie, l'on ne se bornât pas à donner seulement aux adolescents des conférences et des cours où les jeunes gens vont plutôt chercher la distraction que l'enseignement.

« Une grande vie, a-t-on dit, c'est une pensée de la jeunesse réalisée dans l'âge mûr. Si cette pensée féconde éclot dans l'âme de notre jeunesse, ce sera sans doute

(1) L'Enseignement intégral, par M. A. Bertrand, 1 volume, 5 fr., Alcan, éditeur, 108, boulevard Saint-Germain.

à un hasard heureux, aux romans en vogue, à la littérature des petits journaux et des grands feuilletons, aux bonnes chances de la rue qu'on en devra rendre grâces. »

Et l'auteur demande qu'on développe méthodiquement « toutes les facultés et puissances de l'esprit par le moyen de l'universalité des sciences. »

Il n'entre pas dans notre pensée de donner ici une analyse même succincte de ce livre. Il nous suffira d'en indiquer le but et d'en signaler à nos lecteurs la hardiesse.

Après avoir montré que l'enseignement intégral est possible à la condition qu'on réorganiserait les études, sur bien des points, dans l'Université, l'écrivain s'appuie, pour justifier son système d'enseignement, sur les doctrines pédagogiques de Descartes et d'Auguste Comte (en tant qu'éducateurs).

L'exposé des opinions pédagogiques de ces deux philosophes est fait avec une grande clarté et la lecture en devient si attachante qu'on se range volontiers aux convictions de l'auteur.

L'objet de la troisième partie du livre est le programme même de cet enseignement intégral rêvé par A. Comte et par M. A. Bertrand. Est-il immédiatement applicable? Nous ne le pensons pas et les résistances viendraient même des esprits les moins routiniers que ces tentatives de réformes effrayeraient. Mais il faut savoir gré à l'auteur d'avoir fait entrevoir, dans l'avenir, un moment où la vie intellectuelle prenant une place de plus en plus grande dans les préoccupations des hommes, il sera possible de donner une culture plus étendue à l'ensemble de la nation.

En lisant les projets de réformes exposés par M. Bertrand, il nous est venu à la pensée une objection que nous aurions tort de ne point signaler.

N'est-il pas à craindre que dans l'éducation de la jeunesse le surmenage intellectuel puisse produire de fâcheux résultats? Ne convient-il pas comme le demandent certains éducateurs qui se préoccupent de l'avenir de notre race, de protéger les jeunes générations contre l'épuisement nerveux et cérébral, résultat du surmenage intellectuel?

A cette restriction près et en tenant compte des indications fournies par l'hygiène et par la psychologie, nous ne pouvons que donner notre adhésion à la thèse soutenue par le distingué professeur.

Faisons des vœux pour que ces idées puissent recevoir une réalisation prochaine dans notre pays.

UN AMI DU PROGRÈS.

## INFORMATIONS

Satisfactions à la France

La France a obtenu depuis plusieurs jours l'ensemble des satisfactions qu'elle réclamait de la Chine.

Amnistie commerciale

M. Frébault, député de la Seine, a déposé une proposition d'amnistie en faveur des commerçants condamnés pour vente de vin, lait, bière, additionnés d'eau ou de matières non nuisibles.

Incident à la Chambre

A la séance du 5 avril, à propos de la médaille commémorative de 1870-71, de vifs propos ont été échangés entre MM. M. Habert et du Pèrier de Larsan.

A la suite de cet incident, M. du Pèrier de Larsan, député de la Gironde, se consi-

dérant comme offensé par M. Marcel Habert, a chargé MM. Lavertujon et Jumel de lui demander une rétractation ou une réparation par les armes.

M. Marcel Habert a constitué pour témoins MM. Pierre Richard et Mirman.

Après examen fait par les témoins des propos échangés, les témoins de M. Marcel Habert, reconnaissant que leur client n'était point personnellement visé par les paroles de M. du Pérrier de Larsan, retirent en son nom la provocation qui les avait suivies.

**L'affaire Max Régis**

Le Comité général des associations de la presse française, réuni 46, rue Vivienne, a adopté la résolution suivante :

« Considérant que ce n'est pas pour un acte professionnel de journaliste que M. Max Régis a été arrêté, le Comité général des associations de la presse française décide qu'il n'y a pas lieu d'intervenir.

**M. de Cassagnac candidat à Mirande**

Dans l'*Autorité*, M. de Cassagnac publie un appel qu'il adresse à ses amis de l'arrondissement de Mirande, et dans lequel il explique les raisons qui l'ont décidé à accepter la candidature.

**M. Dubout et la « Revue des Deux-Mondes »**

La Chambre des appels correctionnels, cassant le jugement donnant droit à M. Brunetière de ne pas insérer dans la « Revue des Deux-Mondes » une lettre de M. Dubout en réponse aux critiques dont « Frédégonde » fut l'objet de la part de M. Jules Lemaitre, vient de condamner le Directeur de la « Revue des Deux-Mondes » à 50 francs d'amende et à l'insertion de la réponse de M. Dubout.

L'arrêt était à peine rendu que M. Dubout remettait à M<sup>e</sup> Gondinet, son avocat, une lettre dont voici copie :

« Monsieur et cher Maître,

« Voudriez-vous avoir l'obligeance d'informer mon éminent adversaire, M. Brunetière, que, satisfait de l'arrêt de la Cour qui infirme le jugement de la neuvième chambre et consacre une fois de plus le principe du droit de réponse, je le tiens pour relevé de l'obligation d'insérer dans la « Revue des Deux-Mondes » une réponse à la critique de son spirituel collaborateur, M. Jules Lemaitre ? »

» DUBOUT ».

**Les chemins de fer du Sud**

L'instruction de M. Le Poitevin sur l'affaire des chemins de fer du Sud est close. Le juge vient de transmettre le dossier au procureur de la République qui a désigné M. le substitut Pottier pour prendre des réquisitions.

**Un manifeste cubain**

Une dépêche de la Havane annonce que le gouvernement insulaire cubain vient d'adresser aux insurgés un manifeste leur conseillant de rentrer dans la légalité et de terminer la guerre, pour que puisse enfin se faire l'union des Espagnols et des Cubains.

**Duel à la hache**

Deux cousins, Jean et Victor Smets, bûcherons à Bruxelles, qui étaient occupés à débiter du bois dans la forêt de Watermael-Boitsford, se sont pris de querelle.

Armés de leur hache, ils se sont élancés l'un sur l'autre avec acharnement. D'autres bûcherons qui, de loin, avaient vu la bataille, sont accourus pour séparer les combattants, mais à ce moment Victor Smets s'abattit. Il avait reçu un terrible coup de hache qui lui avait fendu l'épaule. L'état du blessé est des plus graves. Jean Smets a disparu.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Echos du Conseil départemental**

Dans sa dernière séance, le conseil départemental, sur la proposition de M. Linol et le rapport favorable de M. Vidal, a émis le vœu que les instituteurs et les institutrices publics soient admis à la retraite, sur leur demande, à 55 ans et d'office à 60 ans.

Sur la proposition de M. Vidal, le Conseil départemental émet, à l'unanimité des membres présents, le vœu que le département du Lot reçoive 11 mentions honorables au lieu de 10, puisqu'il compte 870 instituteurs et institutrices et qu'une mention honorable est décernée pour 80 instituteurs et institutrices.

M. Vidal demande si les institutrices adjointes et les instituteurs adjoints peuvent prétendre aux récompenses et distinctions honorifiques.

M. l'Inspecteur d'Académie répond que les instituteurs adjoints ont, à ce sujet, les mêmes droits que les instituteurs chefs d'école.

**Comité départemental de l'Exposition de 1900**

Le comité départemental de l'Exposition de 1900 s'est réuni à l'hôtel de la préfecture sous la présidence de M. Dufour, directeur de la ferme-école du Montat. Etaient présents : MM. Duphénieux, conseiller général ; Pagès, conseiller d'arrondissement ; Caprais Cayla, ancien président du tribunal de commerce ; Bergognoux, ancien maire de Gramat ; Souquet, industriel à Capdenac Daynard, ingénieur civil, et Guiraudies-Capdeville, chef de division honoraire, ces deux derniers secrétaires. Excusés : MM. Delpont conseiller général ; Bruel, négociant à Souillac, et Henri Cayla, négociant à Cahors. M. Dufour, président, rappelle que le comité départemental est chargé de signaler les principaux artistes, agriculteurs, industriels dont l'admission à l'Exposition semblerait particulièrement utile à l'éclat de cette solennité et de provoquer les expositions des produits agricoles, horticoles et industriels du département.

Pour faciliter le travail, M. Dufour propose la formation de quatre sous-commissions qui seraient spécialement chargées de rechercher les concours devant apporter à l'œuvre de 1900 un intérêt véritable.

La première sous-commission s'occupe de toutes les questions ayant trait aux lettres, sciences et arts.

La deuxième sous-commission s'occupe de toutes les matières touchant l'agriculture, l'horticulture et l'arboriculture, les forêts, la chasse, la pêche.

La troisième sous-commission traiterait toutes les questions relatives à l'industrie.

Enfin la quatrième sous-commission s'occupe de toutes les matières ayant trait à l'économie sociale, l'hygiène et à l'assistance publique.

Les propositions de M. Dufour sont adoptées ; il est ensuite procédé à la désignation des membres devant faire partie des quatre sous-commissions.

La première sous-commission se composera de MM. Delpont, conseiller général ; Calmon, sculpteur ; Rodolosse, architecte ; Pradelle, ingénieur ; Guiraudies-Capdeville.

M. Guiraudies-Capdeville remplira les fonctions de secrétaire.

La deuxième sous-commission se composera de MM. Dufour, directeur de la ferme-école ; Duphénieux, conseiller général ; Grimal, conseiller général ; du Bousquet ; Pagès, conseiller, d'arrondissement.

M. Pagès remplira les fonctions de secrétaire.

La troisième sous-commission se composera de MM. Cabanès, pharmacien ; Henri Cayla, négociant ; Lajugie, liquoriste à Figeac ; Longuet, industriel à Capdenac ; Bruel, négociant à Souillac ; Laplagne-Latour, négociant à Labastide Murat ; Bergognoux, ancien maire à Gramat ; Daynard, ingénieur civil.

M. Daynard remplira les fonctions de secrétaire.

La quatrième sous-commission se composera de MM. le docteur Relhié ; le docteur Valette ; Longpuech, conseiller général ; Miret, directeur de l'asile de Leyme ; Caprais Cayla, ancien président du tribunal de commerce.

M. le docteur Valette remplira les fonctions de secrétaire.

**Recrutement de Cahors**

*Avis*

En raison de l'empressement mis jusqu'ici par les réservistes et territoriaux à se présenter dans les brigades de gendarmerie pour y recevoir communication d'un document important, et d'autre part de l'intérêt qu'il y a à ce que cette communication leur soit faite le plus tôt possible, le général commandant le 17<sup>e</sup> corps d'armée décide, par modifications aux précédents avis, que tous les hommes de la réserve et de l'armée territoriale devront se présenter dans les brigades de gendarmerie, avec leurs livrets, du 1<sup>er</sup> au 15 avril, dernier délai.

**CAHORS**

**DOUBLE ATTITUDE**

Dans le numéro de mardi dernier la *Petite Gironde*, examinant la situation politique dans l'arrondissement de Cahors, constate que « la réaction qu'on pouvait croire abattue à jamais relève la tête ». Nous sommes heureux de voir que les républicains hostiles à la politique de M. Méline ne sont pas les seuls à faire cette triste constatation.

Ce retour offensif de nos ennemis pourrait s'expliquer par la bienveillance coupable que certains républicains ont eu pour eux. « La Réaction relève la tête », mais c'est, croyons-nous, grâce à la complicité ou plutôt à l'erreur de certains démocrates qui n'ont pas su toujours voir qu'à droite était le péril.

D'après le journal bordelais, trois candidats se présenteront aux élections prochaines à Cahors : MM. de Valon, bonapartiste, Rey, républicain, Bourdin, « homme de bonne foi ». — La *Petite Gironde* commencerait-elle à douter du républicanisme de M. Munin Bourdin ?

Nous ne le pensons pas. En effet, elle déclare qu'elle gardera une complète neutralité entre MM. Bourdin et Rey ; c'est donc que tous les deux ont droit, au même titre, à sa sympathie, à son patronage.

Dans le même numéro, dans un article intitulé « Contre la laïque », M. Charles Chaumat, rédacteur de la *Petite Gironde*, s'élève avec indignation contre les journaux qui se déclarent les partisans résolus de lois scolaires et qui patronnent des candidats qui ont maintes fois et publiquement approuvé « la violation criminelle des principes de cette loi ».

Puisque la *Petite Gironde* a formulé cette juste critique, elle ne doit — pour être d'accord avec elle-même — soutenir que des candidats qui se seront déclarés les défenseurs de cette loi scolaire, « la pierre de touche des sincères convictions républicaines ».

M. Bourdin est-il de ceux-là ? Nous nous en rapportons à la bonne foi de la *Petite Gironde* pour nous dire si l'on peut aujourd'hui être sincèrement républicain lorsqu'il y a quelques années, à peine, on collaborait, par conviction, à un journal — pire que le *Novelliste* — le *Courrier du Lot* où l'on insultait quotidiennement à la mémoire de Gambetta. Est-il aujourd'hui sincèrement républicain celui qui, hier encore, souhaitait la ruine de la République et l'avènement d'un troisième Napoléon ?

M. Munin-Bourdin approuve-t-il les lois scolaires ?

Qu'on lui pose nettement la question. Nous doutons qu'il ose y répondre.

En effet s'il déclarait ne pas les accepter il s'aliénerait un certain nombre de républicains sincères qu'il a réussi à tromper ; si, au contraire, il proclamait la justice de cette loi, s'il affirmait en être le défenseur, il verrait immédiatement se lever contre lui tous les réactionnaires qui, dernièrement, ont assuré son triomphe et qui constituent la majorité de ses amis politiques. — La *Croix* ne déclarait-elle pas dimanche qu'elle avait triomphé l'an dernier dans la personne de M. Munin-Bourdin !

On pourrait, en outre, demander à M. Bourdin s'il approuve la loi militaire ou s'il l'a qualifiée de « scélérate » comme la plupart de ses partisans.

Alors, la *Petite Gironde* saura à quoi s'en tenir sur le républicanisme de M. Bourdin et de ceux qui le soutiennent, et puisqu'elle combat — avec raison d'ailleurs — l'alliance des républicains avec les réactionnaires, nous osons espérer qu'elle n'approuvera pas à Cahors un pacte qu'elle désapprouve à Bordeaux. A. D.

**Bourses des Lycées et Collèges**

*Concours du 5 Avril*

L'importante école de la rue du Lycée, dirigée depuis quelques mois par M. Vidal, ancien directeur de l'école du Vieux-Palais, vient d'inaugurer brillamment la série des succès scolaires pour l'année 1898.

Au concours d'avant-hier, six élèves de l'école ont été reçus pour le certificat d'aptitude aux Bourses des Lycées et Collèges.

Voici leurs noms :

MM. Ayot Louis.  
Bry Léon.  
Cambar Gaston.

Combecave Julien.  
Mandelli Joseph.  
Schuller Félix.

**Nos compatriotes**

Pap décret, M. Emile Lascombes, ancien préfet de Constantine, chevalier de la Légion d'honneur, est nommé percepteur de Dijon hors classe. Nos félicitations.

**Conseil d'hygiène**

Le Conseil d'hygiène de l'arrondissement de Cahors s'est réuni lundi, à l'hôtel de la préfecture. Etaient présents : M. Dauchez, secrétaire général de la préfecture du Lot, président ; MM. les docteurs Caviolle, Clary, Gélis, Moreau, médecin-major ; Feyret, pharmacien, Quercy, professeur départemental d'agriculture et Imbert, chef de division à la préfecture.

Le conseil a nommé M. le docteur Caviolle, vice-président, et M. le docteur Clary, secrétaire.

Le conseil, saisi d'une réclamation tendant à la suppression des dépôts de chiffons établis à Cahors, a émis le vœu que ces dépôts soient supprimés par la raison que les industriels n'ont pas rempli les conditions imposées par les arrêtés d'autorisation.

**Inspection de gendarmerie**

Mercredi dernier, M. le lieutenant-colonel Chrétien, commandant la 17<sup>e</sup> légion bis de gendarmerie a passé, sur la place Thiers, l'inspection des brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Cahors.

**La coque de Pâques**

La population Cadurcienne que la résolution des boulangers de ne pas faire de coques avait si fâcheusement impressionnée, ne doit plus conserver aucun souci à ce sujet. Il nous revient de divers côtés, que malgré les boulangers, la tradition de manger la coque le dimanche et le lundi de Pâques pourra se continuer.

En passant dans la rue de la Liberté on peut voir, en effet, chez M. Guilloré pâtisseries, d'appétissants échantillons de ces coques si appréciées de nos concitoyens.

On nous affirme, d'ailleurs que ces gâteaux flattent autant le palais que les yeux, et il est incontestable que s'il y a une différence entre les coques des boulangers et celles fabriquées par M. Guilloré, c'est en faveur de ces dernières qu'elle se manifeste.

M. Guilloré nous a assuré que vu les nombreuses demandes qui lui ont été faites il est décidé à fabriquer un grand nombre de ces gâteaux.

**A l'hospice**

Depenne, âgé de 30 ans, de Villeneuve-sur-Lot, arrivait à Cahors par le chemin de fer de Libos. Trouvé malade sur la voie publique par la police. Il a été conduit à l'hospice. Ce malheureux a les deux pieds amputés par suite de brûlures.

**Accident**

Mme M... belle-mère de M. Communal, ancien employé du chemin de fer d'Orléans, conduisait au bas du pont Valentré, près du passage à niveau, une charrette attelée d'un âne. Tout à coup, ce dernier, effrayé sans doute, partit au grand galop et renversa sa conductrice, qui ne put malgré ses efforts, le maîtriser.

La charrette, heureusement peu chargée, passa sur le corps de Mme M... et l'âne continua sa course jusqu'à la barrière du passage à niveau où il s'abattit. Mme M... fort contusionnée, s'est relevée et a pu sans trop de peine regagner son domicile. Quant à l'attelage, il a été ramené chez M. Grelet, son propriétaire. La charrette et l'âne étaient en assez mauvais état.

**Avenir cadurcien**

*Programme du 10 Avril 1898*

Salut à l'aigle russe (P. R.)	X...
Pensées du Soir (Fantaisie)	Coquelet.
Sous Bois (Valse)	Roux.
La fête du Hameau (Fantaisie)	E. Mullo.
Mignonnette (Mazurka)	Larroque.

De 3 heures 1/2 à 4 1/2

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — *Tribunal correctionnel.* — Calmèjane, de Lauresse, est condamné à 25 fr. d'amende pour détention d'allumettes de contrebande.

Vacher, originaire de l'Allier, trois mois de prison pour tentative de vol à la tire.

Robert (Alphonse) un mois de prison pour mendicité ; ce dernier a déjà subi 118 condamnations pour le même délit.

Sonnillac, de Puybrun, 16 fr. d'amende (loi Béranger) pour coups et blessures volontaires.

Alazard, vingt jours de prison pour escroquerie et vol.

Le tribunal prononce, en outre, plusieurs condamnations pour délits de chasse en temps prohibé.

Accidents. — M. M..., employé en retraite de la Compagnie d'Orléans, conduisait une anesse attelée à un char, contenant une certaine quantité d'échalas qu'il transportait à sa vigne située à Lascombe, banlieue de Figeac. Arrivé devant l'habitation de M. Fau, médecin, allée Victor-Hugo, la tête prit peur et s'emballa. Le conducteur, en voulant la retenir, a été violemment renversé sur la chaussée, et une roue du char est passée sur son corps. M. M... a reçu de graves contusions. M. Fau lui a donné immédiatement les soins nécessaires.

Vol. — Plainte a été portée au sujet d'un vol de vingt-cinq kilos de poissons commis au préjudice de M. Antoine Cayla, pêcheur à Montbrun, par un individu encore inconnu, qui, après avoir brisé le cadenas du réservoir, s'est emparé de tout le poisson qui y était contenu.

Revue. — Lundi, le colonel de la 17<sup>e</sup> légion bis de gendarmerie a passé, dans la cour de la caserne, la revue de toutes les brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Figeac.

GRÉALOU. — Nécrologie. — I dimanche, la population de la commune de Gréalou conduisait à leur dernière demeure deux vieillards, les époux Gasc, du village de Puycaivel, âgés : le mari, de 82 ans, et la femme de 72.

Atteints d'une indisposition, ils sont morts tous les deux dans la journée de samedi, à quelques heures d'intervalle.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Tribunal correctionnel. — Les nommés Raffy, père et fils, de Floirat, sont condamnés chacun à 20 fr. d'amende pour chasse sans permis.

Outrage public à la pudeur. — Le tribunal condamne à 30 fr. d'amende, avec bénéfice de la loi Béranger, Pierre Fourgous, de Camiac pour s'être montré sans caleçon sur la voie publique.

Coups et blessures volontaires. — Pierre Boudoïre, du village des Vitarelles, commune de Gourdon, prévenu de coups et blessures ayant occasionné une maladie de plus de vingt jours, est condamné à quarante-cinq jours d'emprisonnement.

Revue. — Mardi matin, vers 7 heures, M. Chrétien, lieutenant-colonel, commandant la 17<sup>e</sup> légion bis de gendarmerie, a passé en revue les brigades de l'arrondissement de Gourdon sur la promenade de

l'Arbre-Rond. Les gendarmes étaient en grande tenue. Malgré l'heure matinale à laquelle cette revue a eu lieu, beaucoup de curieux encombraient le terrain où manœuvraient nos braves gendarmes.

Aucun incident.

VAYRAC. — Contravention. — La gendarmerie a dressé procès-verbal contre les sieurs T. P... et B. A..., cultivateurs à Vayrac, pour tapage nocturne.

LÉOBARD. — Hier, 6 avril, nous avons accompagné à sa dernière demeure Jean Thénèze, âgé de 81 ans. Thénèze qui a servi au 26<sup>e</sup> de ligne, avait eu en 1841 la main fracassée par un coup de feu devant Mélianah (Algérie).

C'était un de ces rudes soldats avec lesquels les Lamoricière, les d'Aumale et l'héroïque Bugeaud nous conquièrent l'Algérie.

Nous adressons à la famille l'expression de nos plus vifs regrets et particulièrement à son fils ancien gendarme résidant à Fumel, un des survivants de Gravelotte. X.

Chez nos voisins

MONTAUBAN. — Suicide d'un militaire. — Le cadavre d'un cavalier du 10<sup>e</sup> dragons, nommé Courrèges, originaire de Riscle (Gers), a été découvert par des mariniers à Couthures-sur-Garonne.

On pense que ce jeune homme ayant dépassé la durée d'une permission et s'étant laissé porter déserteur, a dû être effrayé des conséquences de sa faute et se donner la mort.

Le colonel du régiment et la famille ont été aussitôt informés.

VITICULTURE

Il est bien reconnu que le black-rot et les autres maladies cryptogamiques produisent sur nos vignes des dégâts réels, et sur l'esprit des viticulteurs une influence déplorable. On craint partout leurs attaques, on doute de l'efficacité des remèdes connus et les viticulteurs découragés se demandent ce qu'il reste à faire pour avoir des vignes.

Grâce aux hybrides producteurs directs, la voie est toute tracée et facile à suivre. Les souches déjà greffées peuvent être transformées par la greffe Massabie, les américains en place ou à planter être dotés d'un greffon d'après les anciennes méthodes; les plus fortunés et les amateurs plantent la bouture ou des racinés.

Par la greffe il est donc facile d'avoir en peu de temps, assez de bois nécessaire à une plantation importante. Nous sommes actuellement à une époque où tous les yeux sont tournés du côté des hybrides, et certes, si tous avaient les qualités que leur donne la réclame, ils seraient nombreux et parfaits. Heureusement, le passé nous met en garde contre cette propagande effrénée que font

certain obtenteurs ou marchands d'hybrides et le propriétaire soucieux de ses intérêts, doit y regarder à deux fois ou faire quelques expériences avant de donner commande d'une certaine quantité de plants.

Sans partis pris, et sans vouloir attribuer aux autres hybrides le moindre défaut, nous croyons pouvoir conseiller à nos lecteurs d'essayer la *Rupestis-Lacoste* hybride auxerrois-rupestris résistant au phylloxéra, au mildiou et au *Black-rot*, supportant plus de 60 0/0 de calcaire et donnant un bon vin.

E. COUDERC.

BULLETIN FINANCIER

Peut-être avait-on repris hier trop vigoureusement, toujours est-il qu'aujourd'hui on a réalisé sur les cours cotés dans la séance précédente.

Le 3 0/0 revient à 103.25; le 3 1/2 à 107.12 et l'amortissable à 101.75.

Le Crédit Foncier se traite à 662; le Crédit Lyonnais à 835, le Comptoir National d'Escompte à 586 et la Société Générale à 543.

Le Suez à 3525 n'a pas varié.

Les réalisations ont eu lieu surtout sur les fonds étrangers. L'Extérieure a baissé de deux points à 50 15/16, l'Italien à 93.80 a fléchi de 20 c., le Turc reste à 21.52, la Banque ottomane à 544, le Russe 3 0/0 clôture à 96.10, le 3 1/2 à 101.20 et le 4 0/0 Consolidé à 102.65.

Le vendredi 15 avril courant, le Comptoir National d'Escompte, la Banque de Paris et la Société Générale, à Paris et dans leurs agences départementales, émettront un emprunt roumain de 180 millions de rentes 4 0/0 amortissable.

Les obligations du nouvel emprunt d'une valeur de 500 francs sont remboursables au pair en 60 années, et rapportent 4 0/0 d'intérêt annuel. Le prix d'émission est fixé à 465 fr par obligation de 500 fr., jouissance 1<sup>er</sup> mai 1898. On peut dès à présent souscrire par correspondance.

Hygiène des habitations

Que diriez-vous, cher lecteur du propriétaire qui entretenant dans un parfait état de propreté et de conservation l'extérieur de sa maison, laisserait à l'intérieur l'humidité salpêtrée et lézarder murs et plafonds, la pourriture sèche attaquer boiseries et planchers, la moisissure envahir tentures et peintures, la rouille ronger gonds et serrures, les souris et les vers se creuser partout des galeries souterraines.

Vous diriez assurément que ce n'est pas la peine de recouvrir de telles misères d'un si bel habit, ou bien dans un langage encore plus imagé : « Qui voit le pèlerin ne voit pas le mal qui le tient. » Nous ne faisons pourtant pas autre chose, quand, lavant avec soin notre épiderme, nous laissons séjourner dans notre corps les humeurs corrompues, rebuts de l'économie, qui corrodent et détruisent peu à peu les organes qui l'habitent. Ici salpêtre, lézarde, pourriture sèche, moisissure, rouille, trous de souris ou de termites s'appellent : anémie, chlorose, lymphatisme, scrofule, goutte, gravelle, rhumatisme, hémorroïdes, diabète, albuminurie, bronchite, phthisie, asthme, catarrhe, maladies de l'estomac, du foie, du cœur, de l'intestin, etc., etc.

Chassons donc de notre organisme ces dépôts vireulents qui nous empêcheraient d'atteindre à la longue et verte vieillesse et prenons à cet effet le matin à jeun, une cuillerée de l'Electuaire de l'Empereur Charles Quint qui, selon Mathieu Porbus, lui-même « ne pouvant souffrir aucune corruption ni mauvaise humeur dans le corps,

les fait fondre et doucement évacuer. » Sans les impuretés du sang ou de l'organisme aucune maladie ne saurait ni se déclarer ni se maintenir.

D<sup>r</sup> P. SANTÈRE de la Faculté de Paris.

Le flacon d'Electuaire de Charles Quint 4 fr. 50 à Paris, Pharmacie du Mortier d'Or, 44, rue des Lombards et Pharmacie spéciale, 19, rue Vieille du Temple-Expéditions franco en province. Envoi gratis de la notice explicative.

ROYAUME DE ROUMANIE

Emprunt de Fr. 180.000.000 Rente amortissable 4 %

CONVERSION DE LA RENTE 5 % DE 1875

Obligations de Fr 500 amortissables au pair en 60 années et exemptes de tous impôts roumains présents et à venir

Prix d'Emission : 93 %

Soit Fr. 465 par titre de Fr. 500, jouissance du 1<sup>er</sup> Mai 1898

Payables 5 %/o, soit Fr. 25 en souscrivant et le solde à la répartition ou 20 %/o à la répartition et le solde au plus tard le 10 Juillet 1898

LES DEMANDES DE SOUSCRIPTION ET DE CONVERSION SONT REÇUES :

jusqu'au Vendredi 15 Avril 1898

À la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS ;

À la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE p. fav. le dév. du com. et de l'ind. en France

Et dans les Agences et chez les correspondants de ces Etablissements

Sy adresser pour tous renseignements

50 DATES HISTORIQUES

Les élèves de l'enseignement secondaire et surtout de l'enseignement primaire n'ont pas toujours une idée nette des grandes périodes et des grandes dates historiques.

L'enseignement patriotique et l'enseignement civique en souffrent. M. André, ancien élève de l'école normale supérieure de Saint-Cloud, professeur d'école normale, inspecteur de l'enseignement primaire à Cahors, vient de résumer la vie nationale en 53 tableaux muraux, renfermant 53 grandes dates historiques (Périodes, grands événements intérieurs ou extérieurs).

En les placardant sur les murs des écoles primaires, des lycées et collèges, des écoles normales, des salles de classe et des salles d'étude, les élèves apprendront l'histoire en quelque sorte à leur insu, sans effort et sans travail.

Un certain nombre de municipalités ont même manifesté le désir de placer ces tableaux muraux dans les salles de mairie, puisqu'ils résument la vie nationale et peuvent servir à l'instruction des citoyens.

Ces tableaux, bien composés établis sur du parchemin, serviront, de plus, à décorer les salles de classe et les salles de mairie.

Le cadre de chaque tableau est tricolore, et les dates ressortent clairement même à une distance assez grande.

Prix des 53 tableaux pris chez M. Coueslant, imprimeur-éditeur, rue des Capucins, n° 1 : 5 francs.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano).

LE COCHER 606

Première partie

X

L'ATELIER DE MADAME THOMAS

» Ainsi, par exemple, toutes les fois que le nombre de chemises qu'elles doivent confectionner dans la semaine est dépassée, elles ont droit à une part de bénéfices, très minime, mais fixée d'avance. Et loin d'y perdre, j'y gagne, parce que je suis sûre de toujours fournir au jour et à l'heure dits les confections dont je me charge. Je prends donc des engagements considérables en toute sûreté, et j'ai toujours une armée d'ouvrières disposée à travailler pour moi. Je choisis les meilleures, les plus habiles. Les paresseuses sont naturellement évincées. C'est déjà une recommandation que d'être admise dans mon atelier.

— Cet exactement le système anglais qu'il serait désirable de voir fonctionner dans toutes les maisons de commerce de France.

— Mais remarqua Mme Thomas, ce n'est pas pour que nous fassions l'éloge de mon système que je vous ai prié de venir. Vous courez,

mon cher ami, un danger réel dont vous ne vous doutez pas.

— Ah !... et lequel !

— Vous logez, n'est-ce pas, chez M. Tiret ? Je ne parle pas du père, mais du jeune Anatole. Il est évident pour moi que ce jeune coquin, lassé de la résistance que lui opposait l'oncle de Marie Favrot, a cherché à s'en débarrasser, et qu'il n'a pas été étranger à sa mort.

— Ce que vous avancez ne m'étonne pas de sa part ; il a une de ces physiologies qui n'inspirent pas la confiance. Pourtant, d'où peut vous venir un soupçon aussi grave ?

— Très grave, en effet, car je vais jusqu'à craindre que vous ne deveniez aussi sa victime.

— Je ne comprends pas, dans quel but songerait-il à me nuire ?

— C'est bien simple : Vous logez chez Mme Favrot, vous témoignez à sa nièce une affection presque paternelle, vous la protégez au besoin ; donc vous êtes un obstacle.

C'est aller un peu loin. Il faudrait d'abord supposer que ce petit drôle a pour Marie une grande passion, et je l'en crois incapable. Il est certain que, comme tous les jeunes gens, il aura cherché à se faire agréer, mais sans y ajouter d'importance. Quant à sa participation à un assassinat, si assassinat il y a eu, il faudrait avoir des preuves.

— Il y en a. Et puisque mon inquiétude ne suffit pas à vous persuader informez-vous auprès de M. William Johnson, boulevard Hausmann, 89.

— M. William Johnson ? J'ai justement fait

ces jours-ci une course pour lui.

— Cela ne me surprend pas ; il m'avait demandé votre numéro et le lieu de votre remisage, tenant à se mettre en rapport avec vous. C'est encore un protecteur de mademoiselle Marie, mais un protecteur mystérieux....

— En quel sens ?

— C'est ce que j'ignore. Il tient surtout, à ce qu'il m'a semblé, à empêcher M. Tiret fils de commettre quelque folie compromettante. Il serait son ami qu'il n'agirait pas autrement ; il serait son ennemi qu'il n'aurait pas l'air de le détester davantage. C'est un homme bizarre, mais dont les procédés ne manquent pas de grandeur et surtout de loyauté.

— Je l'ai jugé ainsi.

— Adressez-vous donc à lui. Il m'en voudra peut-être, mais il vous dira la vérité. Il y a aussi un homme, qui dans une position bien différente, vous renseignerait exactement ; un ancien camarade du vieux Favrot, le père Hortier.

— Ah ! oui, le père Hortier, j'ai entendu parler de lui par Mme Favrot.

Il serait préférable de vous rendre auprès de cet ouvrier ; de cette façon, l'Américain ne pourrait refuser de confirmer les faits.

— Savez-vous que si tout cela était vrai, ce serait épouvantable !.... mais non, c'est impossible.

— Si c'est impossible, que pensez-vous de ceci ?

Elle se leva alors, ouvrit le tiroir d'un petit bureau fermé à clef, et plaça une lettre sous les yeux de Levignan. Elle était signée Ana-

tole Tiret, et contenait les lignes suivantes : « J'aurais, madame à me plaindre de vous, mais je suis généreux. Vous m'avez attiré, enfiévré d'espoir. Ce n'était pas pour moi ce doux manège. Vous prétendiez l'utiliser au profit d'une petite sottise que je ne puis souffrir. Vous êtes assez belle cependant pour ne pas concevoir des sentiments de jalousie aussi mesquins. Malgré tout il m'est impossible de vous haïr. Mais c'est sur elle que retombera ma colère, en dépit des entraves que vous voudriez y apporter, vous ou d'autres ! »

Levignan ne douta plus. Il se leva d'un bond.

— Eh bien ! dit-il, on réduira ce beau monsieur à l'impuissance ! Voilà une lettre qui décharge singulièrement mon cœur et me débarrasse de mes incertitudes. Comme vous, je craignais, et je redoutais vaguement ce jeune fat à la figure froide et astucieuse.

— Méfiez-vous, il tiendra plus qu'il n'a promis. C'est un de ces êtres dangereux qui ne disent jamais toute leur pensée. Ainsi, suivez mon conseil, voyez au plus tôt le père Hortier, entendez-vous avec lui, et vous aurez une arme terrible entre les mains.

En remontant pour prendre sa voiture le cocher entra chez madame Favrot et lui raconta, devant Cécile, ce qu'il venait d'apprendre.

Les deux femmes se troublèrent au point de ne plus se croire en sûreté chez les Tiret.

(A suivre)

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	103 05	103 37
3 0/0 amortissable.....	101 45	101 75
3 1/2 0/0 1894.....	106 90	107 20
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	500 —	—
Annam, Tonkin, 2 1/2, 1896.....	91 —	91 —
Madagascar 6 0/0, 1887.....	91 25	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	—	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	104 80	—
Egypte unifiée (500 fr.).....	109 10	—
— Daïra-Sanieh (20 f r <sup>ts</sup> ).....	—	—
— Privilégiée (500 f cap.).....	104 90	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	106 45	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	52 75	52 80
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	102 80	—
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente).....	93 90	94 —
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	19 27	—
Roumain 5 0/0 1875.....	102 —	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	103 25	—
— 4 0/0 1880.....	103 40	—
— 4 0/0 1889, comp. de 100 fr.....	102 75	—
— 4 0/0 1890, 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> émis.....	—	—
— 4 0/0 consol., 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> série.....	—	102 50
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	96 —	96 30
— 3 1/2 0/0 1894.....	101 25	101 17
Turc, série D.....	21 80	21 55
Ottomane priorité (500 f).....	—	—
Douanes ottomanes (500 f).....	495 —	—
Banque de France.....	3520 —	—
Banque Paris et Pays-Bas.....	919 —	919 —
Comptoir national d'escompte.....	585 —	585 —
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	665 —	665 —
Crédit indust. et commercial.....	608 —	—
Crédit lyonnais.....	835 —	837 —
Société de Crédit mobilier.....	47 50	—
Société générale.....	543 —	—

Bibliographie

VIENT DE PARAITRE  
NOUVEAU COURS DE MORALE  
Rédigé conformément aux programmes officiels du  
27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire  
par F. VIALA, instituteur public  
Avec une préface de M. MOURGUES, insp. pri<sup>re</sup>  
Livre de morale pratique et de lecture courante  
1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS  
Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).  
CONDITIONS DE VENTE :

Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 7 avril.

V<sup>o</sup> Nacla : Chronique mondaine. — Jean Aicard : Le retour des cloches. — Pierre Sales : Miracle d'amour (suite). — François Deschamps : Jacques Germain (suite). — Fridtjof Nansen : Vers le pôle (suite). — Emile Richebourg : Les martyrs du mariage (suite). — Charles Mérouvel : La fille sans nom (suite). — Variétés.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 31

LE SEQUESTRE

PAR

JULES DE GASTYNE

Première partie

VII

— Ils peuvent revenir d'un moment à l'autre, ils l'on dit, poursuivit la concierge. Ils se méfient de quelque chose. Il n'est pas sage de rester là.

— Oui, fuyons, mon père ! dit Lili.

— Où ? bégaya le pauvre homme.

— N'importe !... Eloignons-nous d'ici, de Paris... Il me semble maintenant que je n'aurai plus de tranquillité... Tous les bruits me feront peur... Tous les visages m'effrayeront.

— C'est encore à Paris, dit Thomas Moore, que je serai le mieux caché. Puis, je ne veux pas m'éloigner pour la campagne que je veux entreprendre avec un nouveau courage, puisque je combats désormais pour deux, puisque c'est le bonheur de deux que je défends. Malheureusement, pour réussir, il faudrait de

l'argent, et tu n'est pas riche non plus, ma pauvre enfant...

— Quelqu'un nous viendra en aide. Le Ciel ne laissera pas inachevée son œuvre de délivrance.

— Le Ciel s'est montré si cruel pour moi, dit le pauvre père, que j'ai perdu l'habitude de compter sur lui.

— Mme Bourgeois, qui semblait réfléchir depuis un moment, s'approcha d'eux brusquement.

— Ecoutez-moi, dit-elle, je crois que j'ai votre affaire, vous serez à Paris sans y être, et du diable si on va vous chercher là.

— Que voulez-vous dire ? fit Thomas.

— Mon mari, poursuivit la portière, a acheté, il y a deux ans, une petite maisonnette aux environs de Paris, dans un endroit désert... entre Argenteuil et Colombes... Nous y allons quelquefois l'été passer les dimanches... vous y vivez là... sans sortir...

Lili ira vous voir... fera les démarches pour vous... on ne se méfiera pas d'elle et vous pourrez agir sans qu'on soupçonne votre retraite. On ne vous verra plus nulle part, vous ne sortirez plus que la nuit.

Thomas Moore fit un mouvement brusque. Son œil s'illumina.

— Oui, oui, s'écria-t-il avec exaltation, j'ai mon plan, et je le vengerai !

— Ainsi vous acceptez ?

— J'accepte, et si jamais ma fortune m'est rendue, vous n'aurez pas à regretter de nous avoir rendu service.

— Ne parlons pas de ça... C'est sans intérêt.

méro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. L. Hébert, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même l'absence de colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gom-mées et des liasses de fiches, au prix de 0 fr. 05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches.

PÈLERINAGE A ROCAMADOUR

BILLET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour, il est délivré, chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe sur le double des prix des billets simples.

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de

voyageurs, à l'exception des trains poste e express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (via Montauban-Cahors-Limoges, ou via Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

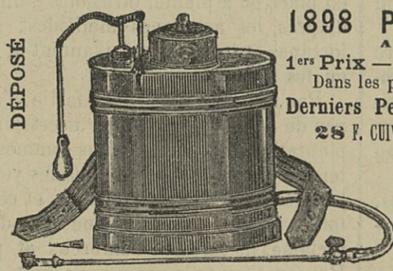
Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe, 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.



AGENTS sérieux demandés par la Caisse de Crédit et de Prévoyance, 13, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Paris, pour le placement à crédit d'obligations à lot autorisées, Ville de Paris et Crédit foncier. Nouvelles combinaisons, position d'avenir, placement facile, Gratifications et fortes remises.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1<sup>ers</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Et Mme Bourgeois, se dérobant aux remerciements du père et de la fille, descendit en grande hâte, heureuse de son idée.

Elle revint quelques minutes après.

— Tout est prêt.

— Voici la clef de la maisonnette. Mon mari a indiqué l'endroit au cocher... Vous n'avez plus qu'à embarquer.

En effet, une voiture attendait dans la cour, les stores baissés.

Thomas Moore et Lili y montèrent, et le cocher, qui avait sans doute reçu des ordres, fouetta vigoureusement ses chevaux et partit ventre à terre.

Il était temps.

Cinq minutes après le départ de nos amis, une dizaine d'agents entouraient la maison, précédés d'un commissaire de police.

Ce fut Mme Bourgeois qui les reçut.

— Il paraît, madame, dit le policier, qu'un homme qu'on poursuivait ce matin s'est réfugié dans votre immeuble !

— C'est ce que ces hommes ont prétendu, monsieur le commissaire...

Mais sur les cendres de mon mari qui n'est pas mort...

— Ne jurez pas et conduisez-nous.

— Où cela ?

— Dans la chambre de cette jeune fille.

— De Mlle Lili ?

— Oui.

— Mais tout de suite, monsieur le commissaire.

— Il y a dans cette pièce une cachette que vous n'avez pas voulu laisser ouvrir.

Mme Bourgeois éclata de rire.

— Une cachette ? C'est ce qu'était trop facile aussi. Vous verrez si c'est Dieu possible qu'un homme ait pu s'introduire là-dedans.

Le commissaire et deux agents montaient l'escalier, précédés de la concierge.

Au second, celle-ci se retourna :

— Et qu'a-t-il donc fait, ce malheureux, pour qu'on le recherche avec tant d'acharnement ?

— Il paraît que c'est un fou dangereux échappé d'une maison d'Angleterre.

— Ah !

— Il a commis déjà plusieurs crimes.

— Grand Dieu !

Il y a une prime considérable pour son arrestation. On ne parle que de cette évasion à Londres. Vous voyez que vous auriez eu mauvaise grâce à protéger sa fuite.

— Mais, monsieur le commissaire, je n'ai rien protégé du tout, et, sur les cendres de mon mari, je n'ai pas vu de fou chez nous. J'en aurais eu trop de peur moi-même.

— Dans tous les cas, j'ai ordre de fouiller la maison.

— Fouillez, monsieur le commissaire.

On était arrivé sur le carré du cinquième étage.

— Où est la chambre ?

La concierge tourna la clef et ouvrit.

— La voici.

— Il n'y a plus personne ?

— Non, Mlle Lili est partie à son ouvrage. C'était l'heure.

(A suivre.)